

14 fév 2014 -18:27

Appartient à Conseil des ministres du 14 février 2014

Echange d'informations financières entre la Belgique et les Etats-Unis

Sur proposition du ministre des Finances Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à assurer un échange automatique d'informations financières entre la Belgique et les Etats-Unis.

L'avant-projet loi vise à permettre à l'administration fiscale belge d'obtenir de la part des banques belges les informations qu'elle doit fournir à l'administration fiscale américaine dans le cadre de l'accord qui est en passe d'être signé entre les deux pays, en vue de mettre en œuvre un échange automatique d'informations financières.

Cet accord s'inscrit dans les récents développements internationaux en matière d'échange automatique d'informations financières. À cet égard, la législation FATCA en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique a constitué un point de départ.

Dans le cadre de cet accord, la Belgique et les Etats-Unis échangeront mutuellement des informations financières vraisemblablement pertinentes pour l'établissement, la perception et le recouvrement des impôts couverts par l'accord FATCA.

Avant-projet de loi introduisant un article 338ter dans le Code des impôts sur les revenus 1992 en vue d'assurer un échange automatique d'informations financières entre la Belgique et un autre Etat, et modifiant l'article 358 du même code en vue de permettre l'usage des informations reçues

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Koen Geens, ministre des Finances,
chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>